

# SUR LA ROUTE, LE CANNABIS PEUT ÊTRE UNE DROGUE MORTELLE

La Sécurité routière et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies (MILDT) se sont associées pour concevoir et déployer une campagne de sensibilisation, en s'appuyant sur les résultats de l'étude épidémiologique « Stupéfiants et accidents mortels de la circulation routière », coordonnée par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) et publiée en décembre 2005.

## ■ Le cannabis, c'est deux fois plus de risque d'être responsable d'un accident mortel

L'étude scientifique « Stupéfiants et accidents mortels de la circulation routière » a révélé que le nombre de morts imputables au cannabis est de 230, sur une base annuelle de 6 000 accidents mortels de la route, entre octobre 2001 et septembre 2003.

Par ailleurs, et en moyenne, conduire sous l'effet du cannabis double le risque d'être responsable d'un accident mortel.

## ■ Cannabis + alcool : sur la route, c'est quinze fois plus de risque d'accident mortel

Cette même étude a aussi confirmé que la consommation conjointe de cannabis et d'alcool entraîne un cumul des effets et une multiplication des risques ; le conducteur positif au cannabis et à l'alcool multiplie par quinze le risque d'être responsable d'un accident mortel. Or, l'association cannabis et alcool est fréquente : la moitié des conducteurs responsables de ce type d'accident sont contrôlés positifs à la fois au cannabis et à l'alcool.

## ■ La moitié des victimes du cannabis sur la route sont des jeunes

Sur les 230 victimes imputables au cannabis, la moitié a moins de 25 ans. Sur l'ensemble des conducteurs, on constate que ce sont surtout les jeunes hommes qui sont concernés : 10,6% des conducteurs masculins de moins de 25 ans conduisent après

avoir consommé du cannabis, contre 2,9% en moyenne. Par ailleurs, l'étude révèle que les accidents mortels causés par les stupéfiants, ou l'alcool, ou un mélange des deux, sont plus nombreux les nuits de week-end (22 h 00 à 7 h 00) que durant n'importe quelle autre nuit de la semaine.

1. Etude et synthèse « Stupéfiants et accidents mortels de la circulation routière » disponibles sur le site de l'OFDT : [www.ofdt.fr](http://www.ofdt.fr)

## La campagne de sensibilisation "cannabis et conduite"

Cette première campagne thématique est destinée aux jeunes, principales victimes du cannabis

- combiné ou non à l'alcool - mais aussi à leur entourage. Elle rappelle les conséquences de la consommation du cannabis, en voiture ou en deux-roues : perte de contrôle, altération des réflexes et baisse de la vigilance. La campagne alerte sur le risque pris - pour soi et les autres - quand on conduit sous l'emprise de cette drogue. Les chiffres clés de l'étude épidémiologique

"Stupéfiants et accidents mortels de la circulation routière" sont mis en exergue :

- "sur la route, le cannabis fait 230 morts par an"  
- "cannabis et alcool : c'est quinze fois plus de risque d'accident mortel".  
Le dispositif de communication est organisé autour d'un nouveau site Internet dédié : [www.cannabisetconduite.fr](http://www.cannabisetconduite.fr)  
La plate-forme téléphonique "Ecoute cannabis" est également valorisée. Les autres outils conçus (bannières Internet, deux affiches, un document



d'information et deux spots radio) renvoient à ces deux canaux d'information et de dialogue.

> **Ecoute cannabis : 0 811 91 20 20 de 8h à 20h** – coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe.